



Hôtel de Ville
58 bis rue Poincaré
59 160 CAPINGHEM

Téléphone : 03.20.92.17.66 – Fax : 03.20.92.58.99

accueilag@ville-capinghem.fr

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX – EXECUTION

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Objet du marché :

REFECTION DE LA TOITURE VERSANT SUD OUEST DE L'EGLISE
ET REHABILITATION COMPLETE DE L'ELECTRICITE

EGLISE SAINT WAAST – RUE DE L'EGLISE – 59160 CAPINGHEM

Date limite de réception des offres :

Samedi 30 juin 2018 à 12h00

Sommaire

Article 1° - Généralités

1.1 Objet du marché – emplacement des travaux	p 3
1.2 Classement en ERP	p 3
1.3 Décomposition en lots	p 3
1.4 Normes et règlements	p 3
1.5 Métrés - DPGF	p 3
1.6 Devis quantitatif et estimatif	p 4
1.7 Offre de prix	p 4
1.8 Visite initiale	p 4

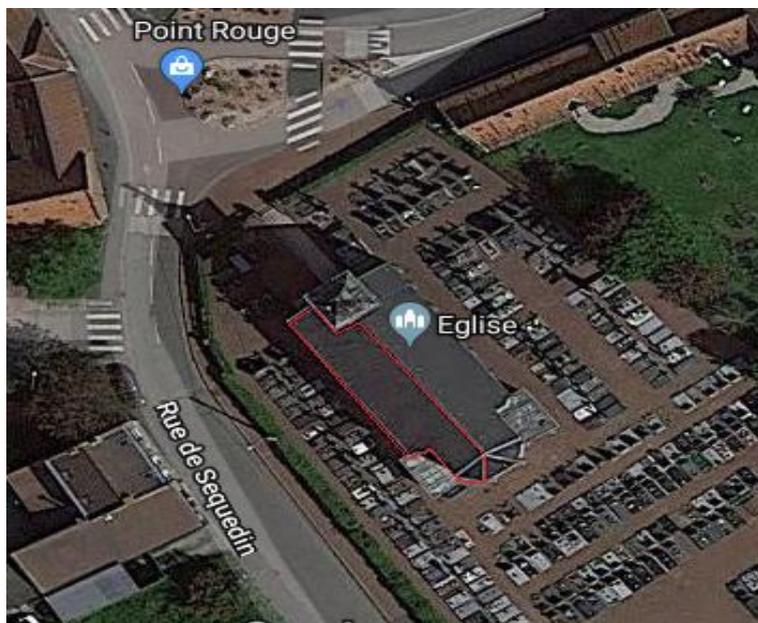
Article 2° - Prescriptions techniques

2.1 Généralités	p 5
2.1.1 Visite initiale	p 5
2.1.2 Documents	p 6
2.1.3 Sujétions liées à l'exploitation de l'édifice	p 6
2.1.4 Protection des existants	p 6
2.1.5 Nettoyage du chantier	p 6
2.1.6 Installation du chantier	p 6
2.1.7 Matériels et matériaux	p 6
2.1.8 Percements et rebouchages	p 6
2.1.9 Sécurité du chantier	p 7
2.1.10 Programme d'intervention	p 7
2.1.11 Durée de réalisation	p 7
2.2 Lot n° 1 : réfection de la toiture de l'Eglise / versant sud ouest	p 7
1. Descriptif des travaux	p 7
2. Toiture de l'Eglise sud ouest	p 7
3. Pose d'évacuation et descentes d'eau pluviale	p 7
4. Prestations optionnelles : clocher de l'Eglise et ses chéneaux	p 7
2.3 Lot n° 2 : réhabilitation complète de l'électricité	p 8
2.3.1 Lieux concernés	p 8
2.3.2 Dispositions particulières	p 9
2.3.3 Descriptif des travaux	p 9
2.4 Garanties des travaux pour l'ensemble des lots	p 10
2.4.1 garanties de la toiture de l'Eglise (lot n°1)	p 10
2.4.2 garanties concernant la réhabilitation de l'électricité (lot n° 2)	p 10

ARTICLE 1° - GENERALITES

1-1 Objet du marché – Emplacement des travaux

Le présent marché a pour objet la réfection de la toiture, versant sud ouest et la réhabilitation complète de l'électricité de l'Eglise Saint Waast – rue de l'Eglise – 59160 CAPINGHEM.



1-2 Classement en ERP

L'Eglise Saint Waast, rue d'Ennetières est un ERP (Etablissement Recevant du Public) de type V.

1-3 Décomposition en lots

Le présent marché est passé en marché à procédure adaptée.

Le présent marché comprend 2 lots

Lot	Objet
1	Réfection de la toiture, versant sud ouest de l'Eglise
2	Réhabilitation de l'électricité

1-4 Normes et règlements

Les matériaux utilisés devront être de certification « NF » (norme française) ou, cas échéant, devront être conformes aux normes européennes et environnementales.

Les titulaires devront adopter un comportement respectueux de l'environnement.

1-5 Métrés – DPGF

Le présent marché est présenté sans métrés ni Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. L'entrepreneur est seul responsable des métrés constituant la base de son offre et présentés comme précisé dans le point 1-6 du présent article.

Aucun D.P.G.F. n'est joint dans le Dossier de Consultation des Entreprises. Sans être contractuel, le D.Q.E. fourni par l'entreprise (cf. le point 1-6 du présent article) remplacera le D.P.G.F.

1-6 Devis quantitatif et estimatif

L'entreprise présentera un devis qui comprendra un descriptif, un quantitatif et un estimatif détaillé de l'ensemble des prestations décrites ci-après.

Ce D.Q.E. devra comporter des détails dans les quantitatifs et dans les prix groupés selon les différentes exécutions à réaliser décrites dans le présent C.C.T.P. permettant au pouvoir adjudicateur de porter un jugement sur l'offre.

Les différentes pièces techniques (avis techniques, descriptifs des produits,...) seront fournis en complément du devis pour l'analyse technique de l'offre.

1-7 Offre de prix

Le prix remis par l'entreprise sera un prix global et forfaitaire pour un lot ou l'ensemble des lots. Il s'entend ferme, définitif et non révisable.

Le prix comprend l'ensemble des dispositifs permettant à l'entreprise d'exécuter les travaux (échafaudages, moyens de levage, etc...), ainsi que toute installation relative à la sécurité des travailleurs, mais aussi du public et des tiers (balisage de sécurité, barrière, signalisation de chantier, etc...)

Le délai d'exécution des travaux ne dépassant pas trois mois, les travaux seront réglés en une seule fois après réception des travaux et correction des éventuelles malfaçons constatées lors de cette réception.

1-8 Visite initiale

Afin de prendre en compte toutes les sujétions liées au site, une visite des lieux des travaux sera organisée.

Cette visite initiale est obligatoire.

Les dates pour les visites sont fixées :

- Le lundi 11 juin 2018 de 14h à 17h
- Le mardi 12 juin 2018 de 9h à 12h
- Le mercredi 13 juin 2018 de 9h à 12h
- Le vendredi 15 juin 2018 de 14h à 17h

Contact : Monsieur CAVACO, référent technique pour la commune de CAPINGHEM

Portable : 06 85 20 44 36

Mairie : 03.20.92.17.66

Mail : servicetechnique@ville-capinghem.fr

Les candidats appelleront la personne pour fixer un horaire dans les créneaux fixés ci-dessus.

ARTICLE 2° - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2-1 Généralités

Tous les renseignements concernant la situation des existants sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels. Il revient à l'entreprise de s'assurer de la véracité des indications données dans le présent C.C.T.P. L'entrepreneur est seul responsable de la prise des cotes et des mesures.

En aucun cas, l'entrepreneur ne peut arguer de l'imprécision des pièces fournies, ou d'omissions pour refuser d'exécuter dans le cadre de son marché tout ou partie des ouvrages nécessaires au complet achèvement de ses installations. Il lui appartient d'apprécier l'importance et la nature des travaux et de proposer à la remise des offres,

grâce à ses connaissances professionnelles, les modifications qui s'imposent pour obtenir une réalisation correcte des travaux.

Il doit aviser le Maire de la non conformité de certaines prestations, prévues dans le marché avant leurs exécutions. Cette non conformité qui est due, soit à une modification de la réglementation depuis la remise de l'offre imposée pour la mise en service, soit à une anomalie ou une imprécision du C.C.T.P., doit être portée par écrit par l'entrepreneur lors de sa remise d'offre.

Mais en tout état de cause, l'entrepreneur doit présenter une offre répondant strictement au présent CCTP qui sert de base pour le jugement des offres mais qui, le cas échéant, fera l'objet d'une mise au point avant notification du marché (sauf si l'anomalie a fait l'objet avant la remise des offres, d'un additif-modificatif au CCTP devant être pris en compte par les candidats).

L' APAVE est le bureau de contrôle et de suivi missionné par la mairie de Capinghem permettant d'apprécier la bonne exécution des travaux.

Un premier rapport, qui est joint en annexe du présent CCTP, devra être pris en compte par les candidats lors de la remise de leurs offres.

2-1.1 Visite initiale

La visite initiale s'effectuera avant la remise des offres en présence d'un représentant du Maître d'Œuvre. **Elle est obligatoire** et sera conclue par la remise d'une attestation de visite.

L'entrepreneur prendra en compte lors de sa visite initiale toutes les contraintes :

- Liées aux zones de travaux ;
- Liées aux dates d'exécution fractionnées et imposée par le maitre d'ouvrage ;
- Les difficultés d'accessibilités (intérieur ou extérieur des bâtiments) ;
- De mise en place des moyens de sécurités pour son personnel ;
- Dues aux différents paragraphes de l'article 2° - Prescriptions techniques.

Le décompte des éléments et des équipements d'éclairage et d'électricité sera effectué lors de la visite initiale.

L'offre de l'entreprise inclura la totalité de ces contraintes.

2-1.2 Documents

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise fournira un Dossier d'Exécution des Ouvrages comprenant tous les plans, coupes, détails, certificats et documents techniques au Maître d'Œuvre afin qu'il s'assure de la conformité des produits mis en œuvre avec le présent C.C.T.P.

Sur ces documents figurera une page de garde ou un cartouche précisant :

- L'objet du présent marché ;
- Le lieu du chantier ;
- Le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre ;
- L'entreprise titulaire ;
- L'objet du document ;
- L'échelle ;
- Un numéro de plan avec indice si nécessaire ;
- Une date d'émission.

Après les travaux, l'entreprise fournira un Dossier des Ouvrages Exécutés, reprenant l'ensemble des plans, coupes, détails, certificats et documents techniques corrigés après exécution. Le D.O.E. Sera remis au Maître d'Œuvre en 3 exemplaires + 1 exemplaire en format informatique.

2-1.3 Sujétions liés à l'exploitation de l'édifice

L'entreprise devra respecter les interruptions liées aux cérémonies religieuses ou autres se déroulant dans l'édifice, ainsi que les interruptions liées aux contraintes dues à l'exploitation de l'édifice.

L'édifice et le cimetière ayant une utilisation culturelle et de cérémonie, les entreprises devront tenir compte des possibles interruptions de travail dans le cas où les ouvrages en cours seraient bruyants, gênants ou dangereux pour le public, ils devront en conséquence se rapprocher chaque jour des autorités compétentes pour connaître les possibilités d'intervention

2-1.4 Protection des existants

L'entrepreneur doit prévoir toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection des ouvrages existants et notamment des éléments anciens (sol, élévation, surplomb, voûte, arc, etc...) épiderme, parement, moulure, sculpture et peinture.

Les dispositions proposées doivent être soumises au maître d'œuvre, et sont réputées être incluses dans les prix unitaires.

2-1.5 Nettoyage

L'entreprise s'assurera d'un nettoyage quotidien, en continu, sur ses zones de travaux.

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux des présents lots sont évacués aux décharges publiques par le titulaire des présents lots.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages existants.

2-1.6 Installation du chantier

Le titulaire doit respecter le code de travail et stocker le matériel en toute sécurité.

Il devra mettre en œuvre les protections nécessaires au bon déroulement du chantier, qu'il s'agisse de la protection de ses propres intervenants ou des personnes extérieures susceptibles d'être en contact avec les travaux.

L'entreprise devra également veiller à ce qu'il n'y ait pas d'intrusions dans le bâtiment lors des travaux.

2-1.7 Matériels et matériaux

Les matériaux utilisés devront être conforme à la déclaration préalable. Pour le lot n°1, la réfection de la toiture versant sud ouest de l'Eglise est à refaire à l'identique en utilisant des ardoises d'Espagne.

Pour l'ensemble des lots, les matériaux utilisés devront être de certification « NF » (norme française) ou, cas échéant, devront être conformes aux normes européennes et environnementales.

2-1.8 Percements et rebouchages

Le ou les entreprises ont à la charge les travaux préliminaires utiles à la réalisation des travaux concernant l'objet du marché tels que les trous, percements, enlèvement de matériaux, appareils ou structures existantes.

Après réalisation des travaux et pose des appareils, le rebouchage soigné des trous et saignées est réputé inclus dans les travaux.

2-1.9 Sécurité du chantier

Les protections nécessaires destinées à assurer la sécurité du personnel, suivant la législation en vigueur, sont à la charge du présent lot et comprises dans son prix.

L'entrepreneur appliquera toutes les mesures de prévention spécifiques à sa profession, chute de personnel, blessures aux mains, risques liés aux manutentions, approvisionnements à pied d'œuvre, l'emploi des gaz de combustion, etc... et mettra en place toute la sécurité de son personnel (filets, échafaudages...).

2-1.10 Programme d'intervention

Conformément au CCAP ainsi qu'au règlement de consultation du présent marché, le titulaire devra fournir, avec son offre, un calendrier prévisionnel d'exécution pour chaque lot (s'il soumissionne pour plusieurs ou tous les lots).

2-1.11 Durée de réalisation

Les délais d'exécution à respecter seront ceux prévus dans le calendrier prévisionnel d'exécution dont la date de fin de travaux ne pourra excéder le 15 décembre 2018. Le titulaire est présumé pouvoir respecter les délais mentionnés dans son offre.

2-2 Lot n° 1 : réfection de la toiture de l'Eglise, versant sud ouest

1. Descriptif des travaux

- Sécurité et installation
 - Installation d'échelles, de protections et sécurités
 - Installation d'échafaudages,
 - Installation de plancher de travail sécurisé sur zone de travail
 - Installation d'un monte charge et déplacement
 - Approvisionnement des matériaux et nettoyage de chantier

2. Toiture du chœur sud ouest

- Dépose des matériaux, évacuation des gravats et bâchage
- Pose de la couverture en ardoise d'Espagne
- Fourniture et pose de liteaux et contre liteaux
- Fourniture et pose des éléments de couverture et de fixation (tuiles, ardoises...)
- Fourniture et pose d'écran sous couverture
- Etude de la ventilation en sous-face et les prestations annexes
- Fourniture et pose de toutes cales ou formes de pente accessoires
- Exécution des solins ou calfeutrements
- Pannetonage et le hourdage des angles divers, s'il y a lieu
- Exécution d'abouts et de rives si le type de couverture l'exige pour certains types de couverture, la fourniture et pose des liteaux
- Raccords d'étanchéité, après pose d'éléments tels que châssis de toit, chatières, rives...
- Tout ouvrage permettant la sortie hors toit des conduits de fumée et de ventilation

3. Pose des évacuations et des descentes d'eau pluviale

- Calculs, fourniture et pose des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales et des descentes

4. Prestations optionnelles : rénovation du clocher de l'Eglise et de ses chéneaux

- Réparation toiture du clocher en voltige, socle chéneau et main courante
- Mise en place ligne de vie avec ceinture de sécurité
- Fourniture et pose d'ardoises d'Espagne en recherche en voltige

- Dépose et repose à nouveau du devant socle au pourtour du chéneau
- Nettoyage du chéneau zinc conservé
- Préparation de la joue en zinc de la toiture du chœur sud ouest
- Vérifications et réparations éventuelles des arêtières de la partie sud ouest du clocher

2-3 Lot n° 2 : réhabilitation complète de l'électricité

2-3.1 Lieux concernés

- Entrée et intérieur de l'Eglise
- Chaufferie de l'Eglise
- 1^{er} étage et escalier
- Le Cœur
- La Sacristie
- Le clocher

2-3.2 Dispositions particulières

- Type de lampe et lumière
 - Les éclairages seront de type LED, à lumière « chaude » et de puissance lumineuse au moins égale à l'actuel
- Modifications et ajouts
 - La plus grande partie des emplacements des appareils actuels (interrupteurs, prises, lampes...) ne seront pas modifiés sauf :
 - Seront modifiés :
 - La lumière du tabernacle devra rester allumée en permanence
 - Rosace située en façade du chœur sera déplacée et mise à la place du Christ et devra être éclairée
 - Le Christ sera mis à la place de la rosace et devra être éclairé par 2 spots supplémentaires
 - Seront rajoutés
 - 2PC seront rajoutées à droite de l'Eglise
 - 1 éclairage direct sur le font baptismaux
 - 1 éclairage direct sur l'orgue, alimenté à part du réseau avec sa propre commande
 - L'éclairage des vitraux devra se faire de l'intérieur vers l'extérieur et avec sa propre commande d'allumage
 - Autres
 - Les appareils d'éclairage proposés seront conformes aux nouvelles normes réglementaires NF et/ou CE.
 - L'entrepreneur prendra en compte les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées (771.512.2.16 de la NFC 15.100)

2-3.3 Descriptif des travaux

- Dépose des éléments existants
- Réseau de terre

- Fourniture et pose d'une nouvelle liaison de terre
- Fourniture et pose d'une barrette de terre
- Fourniture et pose d'un piquet de terre
- TGBT (tableau général basse tension)
 - Fourniture et pose d'une armoire en Sacristie pour protection et alimentation des éléments installés
 - Fourniture et pose d'un coffret
- Canalisation
 - Le titulaire du lot devra impérativement prendre sur place les mesures et quantités exactes
- Equipements des locaux
 - Pour la chaufferie
 - Fourniture et pose d'un luminaire étanche LED
 - Fourniture et pose d'une prise
 - Fourniture et pose de bloc de sécurité
 - Pour l'Eglise
 - Fourniture et pose de projecteurs pour éclairage haut et bas
 - Fourniture et pose de projecteur avec détecteur d'entrée
 - Fourniture et pose de prises
 - Fourniture et pose d'un bloc de sécurité
 - Fourniture et pose de spots dans l'entrée
 - 1^{er} étage et escalier
 - Fourniture et pose de hublots en escalier
 - Fourniture et pose d'un bloc de sécurité
 - Fourniture et pose de projecteurs pour éclairage
 - Fourniture et pose d'interrupteur
 - Fourniture et pose de prises
 - Chœur
 - Fourniture et pose de projecteurs pour éclairage
 - Fourniture et pose de prises
 - Fourniture et pose d'interrupteur
 - Alimentation cadre lumineux
 - Sacristie
 - Fourniture et pose d'un luminaire étanche LED
 - Fourniture et pose d'un interrupteur
 - Fourniture et pose d'un bloc de sécurité
 - Fourniture et pose d'un convecteur électrique
 - Fourniture et pose d'un bloc de sécurité
 - Fourniture et pose de prises
- Finitions
 - Rebouchage soignés des anciennes fixations, trous et saignées au fur et à mesure de l'avancement des travaux
 - Raccord de peinture

2-4 Garanties des travaux pour l'ensemble des lots

2-4.1 garanties de la toiture de l'Eglise (lot n°1)

A compter de la réception des travaux terminés, une garantie décennale est exigé sur la toiture mis en œuvre

2-4.2 garanties concernant les travaux de réhabilitation de l'électricité (lot n°2)

A compter de la date de réception des travaux terminés, une garantie biennale (2 ans) est exigée :

➤ **Garanties du matériel**

- Le matériel installé devra donner le maximum de fiabilité pour un service permanent
- Cette garantie portera sur tous les défauts visibles ou non des matériaux employés, contre tous vices de construction ou de conception et sur le bon fonctionnement de l'installation, tant dans l'ensemble que dans les délais.
- Toute pièce ou élément reconnu défectueux sera remplacé immédiatement au frais du titulaire, le remplacement ainsi que les travaux annexes (échafaudage, saignées, trous ainsi que leur rebouchage) seront réalisés au frais du titulaire.
- En cas de défectuosité d'un appareil, la période de garantie sera prolongée d'une durée égale à celle de l'indisponibilité

A,

Le

Pour le(s) lot(s) n°.....

Lu et approuvé

(Signature et tampon)

Document à remplir et à joindre avec l'offre